

CUNSIGLIU MUNICIPALE DI U 25/09/2023

Rapportu n°2

**Octroi d'une subvention exceptionnelle au
collège de Biguglia.**

SERVIZIU FINANZE



Le Maire soumet au Conseil municipal le rapport suivant.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une demande de subvention a été émise par le collège de Biguglia dans le cadre du 80^{ème} anniversaire de la Libération de la Corse.

Pour porter ce projet pédagogique à son terme, les élèves du collège de Biguglia ont réalisé des dessins qui serviront de support à un livret collector composé de 4 timbres chacun.

Afin de pouvoir envisager un voyage sur les plages du débarquement, pour les 80 ans de la Libération en juin 2024, la communauté éducative du collège de Biguglia souhaiterait commander 100 livrets pour un montant total de 628 euros TTC.



VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le vote du budget primitif pour l'exercice 2023,

VU le courrier du Collège de Biguglia reçu en mairie en date du 06 septembre 2023,

VU l'avis favorable de la commission des affaires scolaires,

Il sera donc demandé au Conseil municipal :

ARTICLE PREMIER : d'allouer une subvention exceptionnelle de 628 € au Collège de Biguglia.

ARTICLE 2 : les crédits correspondants, pour le budget principal seront inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2023.